

L'Action pilote Surveillance de l'environnement : une coopération entre l'IRSN et les CLI

Audrey Lebeau

Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire

Salamanca, 16 novembre 2005

Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire

Créé par le décret du 20 février 2002

Sous la tutelle de 5 ministères :
Défense, Environnement, Santé,
Industrie et Recherche.

Budget : 240 M€ dont 38 M€
proviennent de contrats privés

1500 personnes, dont 2/3 sont des
ingénieurs ou cadres

Laboratoires et recherches sur des
installations lourdes

Coopération scientifique forte au
niveau national, européen ou
internationale

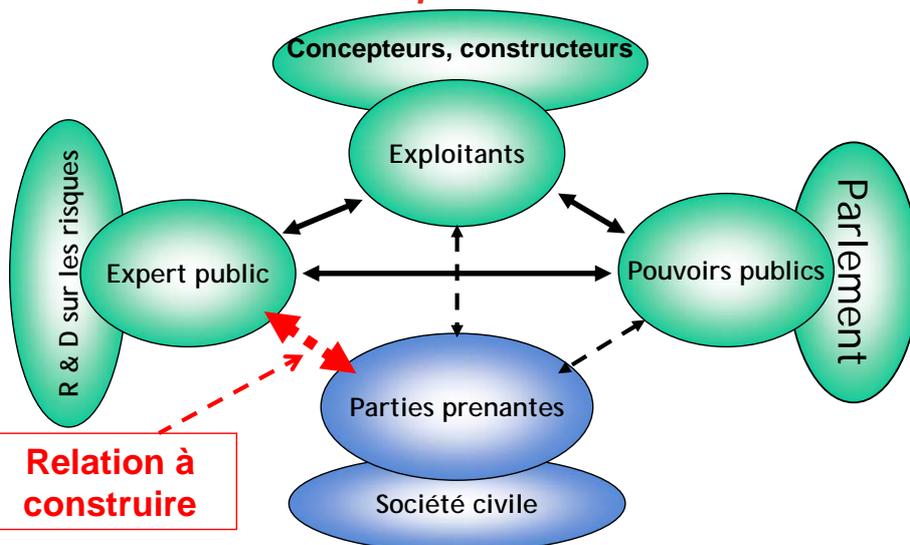
Organisme indépendant, chargé d'expertises et de recherches dans tous
les domaines liés à l'utilisation de l'énergie nucléaire, des rayonnements
ionisants et de la radioactivité naturelle



4 OBJECTIFS STRATEGIQUES POUR L'IRSN

- Optimiser l'appui techniques aux pouvoirs publics
- Refonder la dynamique de recherche, en coopération avec d'autres organismes
- **Ouvrir l'expertise de l'Institut aux besoins de la société civile**
- Développez les activités de recherches et d'expertise aux niveaux européen et international

La réforme de 2002 rassemble sûreté nucléaire et radioprotection, sépare les fonctions de police technique de celles d'expertise et de R&D et celles de l'exploitant.



L'ANCLI et les CLI

- CLI (Commissions Locales d'Information) créées par la circulaire MAUROY du 15 décembre 1981 auprès des Installations Nucléaires de base et de toutes les structures assimilées.
- Composition type d'une CLI : élus, associations, chambres consulaires, syndicats, administration déconcentrée ...
- L'ANCLI (Association Nationale des CLI) créée le 5 septembre 2000. Est un lieu d'échanges, de discussion entre les CLI.
- Elle a pour objectifs :
 - o Favoriser l'échange d'expériences et d'information entre les CLI ;
 - o Définir une représentation de l'ensemble des CLI ;
 - o Assurer des relations avec les organismes nationaux et internationaux ;
 - o Offrir un soutien logistique aux CLI ;
 - o Organiser des démarches pédagogiques à l'attention des CLI (visites, expositions...) ;
 - o Faire procéder à des études et expertises sur tout sujet lié à la protection de l'environnement et à la sûreté nucléaire.

Salamanque - 16 novembre 2005

IRSN 5 / 20

L'action pilote surveillance de l'environnement Pourquoi ?

- Signature d'un protocole entre l'Association Nationale des Commissions Locales d'Information (ANCLI) et l'IRSN.
- Volonté d'entreprendre des actions communes (nov. 2003).
- Thématiques de travail retenues a priori :
 - Qualité, au niveau local, du suivi des rejets des installations et de la surveillance de l'environnement,
 - Vieillesse des centrales.
- Souhait des deux institutions de conduire une enquête afin d'identifier les attentes en la matière des CLI et des experts de l'IRSN.

Salamanque - 16 novembre 2005

IRSN 6 / 20

L'enquête ANCLI/IRSN

ENQUÊTE auprès de 3 CLI « tests »
PRÉALABLE A LA RENCONTRE

ANCLI / IRSN

Qualité du suivi environnemental

Ville d'Avray

24 mars 2004

Serge Gadbois, MUTADIS
Ludovic Vaillant, CEPN

Cœur stratégique du problème

- L'intelligibilité du suivi
- La pertinence au regard des attentes locales
- L'implication des acteurs locaux dans le suivi

Les conclusions de l'enquête (1)

- Enjeu : construction d'un suivi au niveau local via un nouveau contrat entre les acteurs institutionnels nationaux et les acteurs locaux.
- Atouts :
 - Existences des CLI (outil pour les acteurs locaux) et de l'ANCLI (vecteur de REX inter CLI),
 - Loi sur la transparence : une promesse de moyens,
 - Existence d'un partenariat ANCLI / IRSN pour aider les CLI à formuler leurs questions et à investiguer les moyens de les instruire,

Les conclusions de l'enquête (2)

- Fonctionnement des instances et des institutions
 - Clarifier le statut des CLI,
 - Clarifier le rôle des différents acteurs :
 - La CLI comme lieu de débat et de relais de l'information,
 - L'IRSN comme expert ouvert aux questionnements extérieurs.

Les conclusions de l'enquête (3)

- Propositions d'actions
 - Expertise pluraliste,
 - Construction commune d'un schéma de surveillance de l'environnement,
 - Création et animation d'un réseau,
 - Formation et rédaction de guides.

Action Pilote : Objectif

Mettre en place une action pilote avec des acteurs locaux sur la surveillance de l'environnement autour des installations nucléaires

Action Pilote : Intérêt

Enquête ANCLI/IRSN 2004 : une opportunité pour engager des actions avec des CLIs sur la question de la surveillance de l'environnement

IRSN est chargé du Réseau National de Mesure de la Radioactivité dans l'Environnement :

- a. interactions IRSN/CLI sont une opportunité pour aborder la question de l'organisation et de la gestion de la base de données
- b. en replaçant la question sous l'angle du sens de la mesure pour les acteurs et territoires locaux

Action Pilote : Démarche

Phase 1 - Présentation de la démarche et identification de CLIs partenaires

Phase 2 - Inventaire des données

Phase 3 - Mode de présentation et exploitation des données

Phase 4 - Validation et pistes d'évolution

Phase 1 Présentation de la démarche et identification de CLIs partenaires

Présentation dans 3-4 CLI

Résultats de l'enquête sur les attentes des CLI en matière de surveillance de l'environnement,
a. notamment aspects relatifs à la mesure

Réseau national de mesure de la radioactivité dans l'environnement et mission confiée à l'IRSN,

Phase 2

Inventaire des données

Une démarche d'inventaire définie en concertation avec les CLIs.

Identifier les organisations qui, au niveau territorial, sont susceptibles de produire des données (laboratoires départementaux, associations, Agence de l'eau...).

Inventaire réalisé avec l'aide des CLI

Regroupement des données effectué par l'IRSN

Dans les CLI, la démarche pourra s'appuyer sur

- a. Bureau ou groupe de travail, sous-commission déjà existante (« rejets », « environnement »).
- b. Groupe de travail interCLI, dans l'hypothèse d'une démarche territoriale sur une même région

Phase 3

Mode de présentation et exploitation des données

Recenser et intégrer les attentes en matière de données et de leur mise à disposition du public.

L'objectif est :

- a. la production d'un format de présentation des données existantes (données brutes mesures de la contamination de l'environnement ou/et données sanitaires)
- b. l'identification de pistes de progrès (recueil de données complémentaires, outils méthodologiques)

Méthodologie

- a. Groupe de travail avec les CLI
- b. Quelques interviews d'autres acteurs du territoire (administrations, associations, usagers...), membres ou non des CLI

Phase 4 Validation et pistes d'évolution

Présentation des données existantes suivant le format défini précédemment.

Restitution devant une assemblée élargie (niveau régional et national) afin de recueillir les réactions d'un cercle large d'acteurs.

L'objectif de cette dernière phase est de :

- a. valider le format de présentation élaboré conjointement par l'IRSN et les CLI,
- b. préciser des pistes de travail pour la mise à disposition des données,
- c. s'interroger non seulement sur les améliorations à apporter au format de présentation, mais aussi sur le sens des mesures dans l'environnement et leur traduction en terme d'impact sur la santé .

Bassin de la Loire

4 CLI sollicitées : Saint Laurent, Belleville, Dampierre et Chinon

3 CLI participantes : Saint Laurent, Belleville et Dampierre

Saint Laurent : Groupe dédié créé à la CLI et composé de 7 membres (3ème réunion en préparation)

Belleville : 1ère réunion en préparation

Dampierre : Groupe dédié en cours de constitution, 1ère réunion en préparation

Action pilote : premier retour d'expérience

Attentes des CLI :

- Une information intelligible
- Pluralité des sources d'information
- Des indicateurs qui permettent un suivi dans le temps
- Apport pédagogique sur les unités de mesure (Bq, Sv, Gr) et les protocoles
- Sur le long terme, une demande en terme d'impact sur la santé

Action pilote : premier retour d'expérience

Premiers enseignements :

- Prendre en compte les ressources des CLI
- **Etablir un dialogue entre les besoins des commissions locales et l'expertise disponible à l'institut**
- **Le but de l'action pilote : fournir les réponses aux questions tout en construisant ensemble un dialogue sur les mesures environnementales dans une perspective régionale**